



LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA DU

# FORT-ESPÉRANCE, DU FORT PELLY ET DU FORT LIVINGSTONE

*Plan directeur*



**Lieux historiques nationaux du  
Canada du Fort-Espérance, du  
Fort-Pelly et du  
Fort-Livingstone**

**Plan directeur**

**juin 2006**

## Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé, communier avec la nature et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, ont une histoire à raconter et des trésors culturels à partager, en plus d'offrir des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre but est d'assurer la conservation de tous ces lieux remarquables. C'est aussi de veiller à préserver les caractéristiques et les ressources patrimoniales qui les distinguent et de poursuivre le développement de nos réseaux d'aires patrimoniales protégées.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux continuent de contribuer significativement à l'appréciation et à la compréhension du Canada, à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

Notre vision consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel. Des occasions qui lui permettront de nouer des liens affectifs avec ce patrimoine.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur des lieux historiques nationaux du Canada du Fort-Espérance, du Fort-Pelly et du Fort-Livingstone. Je suis très reconnaissante envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur des lieux historiques nationaux du Canada du Fort-Espérance, du Fort-Pelly et du Fort-Livingstone.

*La ministre de l'Environnement,*

Rona Ambrose

## Énoncé de la recommandation

### Plan directeur des lieux historiques nationaux du Canada du Fort-Espérance, du Fort-Pelly et du Fort-Livingstone

L'approbation du présent plan directeur est recommandée par :

---

Alan Latourelle  
Directeur général  
Parcs Canada

---

Cheryl Penny  
Directrice  
Unité de gestion du Sud de la Saskatchewan  
Parcs Canada

## Table des matières

<b>1.0 INTRODUCTION</b>	
1.1 Rôle des lieux historiques nationaux .....	6
1.2 Intégrité commémorative .....	7
1.3 Objectif de commémoration et lieu désigné .....	7
<b>2.0 ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE</b> .....	9
2.1 Ressources patrimoniales .....	9
2.1.1 Fort Espérance .....	9
2.1.2 Fort Pelly .....	9
2.1.3 Fort Livingstone .....	10
2.2 Mise en valeur du patrimoine .....	10
2.3 Services et installations pour les visiteurs .....	11
2.4 Administration et opérations .....	11
2.5 Partenariats et participation du public .....	12
<b>3.0 VISION</b> .....	12
<b>4.0 OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION</b> .....	13
4.1 Protection du patrimoine .....	13
4.2 Mise en valeur du patrimoine .....	13
4.2.1 Messages .....	13
4.2.2 Publics cibles .....	14
4.2.3 Résultats .....	15
4.2.4 Méthodes/mesures .....	15
4.3 Services et installations pour les visiteurs .....	16
4.4 Gestion des lieux et opérations .....	16
4.5 Gestion des ressources naturelles .....	17
<b>5.0 PARTENARIATS ET PARTICIPATION DU PUBLIC</b> .....	17
<b>6.0 RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE</b> .....	18
<b>7.0 TABLEAU DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	19
Annexe 1 : Évaluation environnementale .....	29



## **Inscriptions de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada**

### **Fort Espérance**

*En 1787, Robert Grant construisit ce fort, l'un des premiers postes permanents de la Compagnie du Nord-Ouest, en bordure de la rivière Qu'Appelle dans le bassin de l'Assiniboine. Les brigades de canots, destinées aux traiteurs des régions de la rivière Athabasca et de la rivière Churchill, s'approvisionnaient à ce très important dépôt de pemmican. La Compagnie le délaissa en 1810 et le rebâtit sur cette butte en 1816. Le poste de Beaver Creek, à quatorze milles à l'est, le remplaça en 1819.*

### **Le deuxième fort Pelly**

*Le régisseur chef de la Compagnie de la Baie d'Hudson, W.J. Christie, fit construire ce fort en 1856 pour remplacer le premier, qui se trouvait dans des terrains bas, à l'ouest de cet emplacement. Siège du district de la rivière Swan pendant près d'un demi-siècle, ce grand établissement fut le dernier de la série de postes construits depuis 1793 dans la région arrosée par le coude de la rivière Assiniboine. Les bâtiments, les chevaux, le bétail soulevaient l'admiration des voyageurs, nombreux à défilier le long de la piste Carlton. On l'abandonna au début du XX<sup>e</sup> siècle.*

### **Fort Livingstone**

*Premier poste construit spécialement comme quartier général pour la Police à cheval du Nord-Ouest, le fort Livingstone, généralement appelé caserne de la rivière Swan, fut érigé en 1874, mais ne fut habité entièrement qu'au printemps suivant. Pouvant accueillir 185 hommes et leurs montures, il renfermait aussi un logement pour un magistrat stipendiaire. Le quartier général ayant été déplacé au fort Maclead en 1876, le fort Livingstone ne fut plus qu'un simple poste jusqu'en 1878. Il devint alors un sous-poste de Shoal Lake jusqu'à sa destruction par un feu de prairie en 1884.*

### **Siège du gouvernement territorial, 1876-1878**

*Après avoir décidé de créer un siège pour l'administration des Territoires, on choisit Battleford comme capitale en 1876. En attendant d'y avoir les bâtiments requis, on utilisa les casernes récemment désaffectées par la Police à cheval du Nord-Ouest au fort Livingstone. C'est là qu'eurent lieu l'assermentation du lieutenant gouverneur David Laird et de son conseil le 27 novembre 1876, et la première session du conseil le 8 mars 1877. Un décret du conseil ordonna le transfert de la capitale à Battleford le 2 février 1878.*

## 1.0 INTRODUCTION

Les lieux historiques nationaux du Fort-Espérance, du Fort-Pelly, et du Fort-Livingstone se situent dans le centre est de la Saskatchewan, près de la limite du Manitoba. Le fort Espérance a été désigné lieu historique national en 1959, le fort Pelly, en 1953, et le fort Livingstone, en 1923. S'ils sont distincts les uns des autres, ces trois lieux historiques partagent cependant certaines caractéristiques, sur le plan tant historique qu'opérationnel. Le fort Espérance et le fort Pelly furent tous deux des postes de traite des fourrures – le premier fut construit par la Compagnie du Nord-Ouest en 1787 et le deuxième, par la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1856. Bâti en 1874, le fort Livingstone fut le premier poste permanent de la Police à cheval du Nord-Ouest, et il fut occupé brièvement par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest avant qu'il ne s'établisse au fort Battleford, en 1878. C'étaient des complexes autonomes, composés de bâtiments de bois rond construits dans la région, qui étaient reliés au continent grâce au réseau de rivières qui constituaient les voies de circulation de jadis. Les trois lieux historiques représentent des établissements britanniques ou canadiens qui ont été mis sur pied pour faire de la traite et du commerce ou pour établir l'autorité du gouvernement canadien dans la région avant l'arrivée des colonies agricoles. Dans chacun de ces lieux historiques, l'histoire est façonnée par les liens qui les unissent à la terre, à ses ressources et aux Premières nations qui occupaient d'abord ces régions.

Les lieux historiques nationaux du Fort-Espérance, du Fort-Pelly et du Fort-Livingstone sont tous non opérationnels, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'employés sur place et qu'ils offrent peu de services aux visiteurs, sinon aucun. Cet état de choses n'enlève toutefois pas à Parcs Canada ses obligations à l'égard de ces lieux, soit d'en protéger les ressources culturelles, de transmettre des messages au public concernant leur importance et de faire participer d'autres intervenants à la réalisation de ces objectifs. Les trois forts sont aujourd'hui préservés en tant que paysages culturels qui renferment des ressources archéologiques importantes dans un milieu naturel qui a peu évolué depuis leur construction. Ces lieux historiques tiennent leur valeur au fait qu'ils constituent des liens concrets avec un passé révolu et qu'ils renferment d'importantes richesses archéologiques de ce qui se trouva ici jadis.

La gestion de ces lieux historiques relève de l'Unité de gestion du Sud de la Saskatchewan, et ils sont gérés directement par le gestionnaire du lieu historique du Canada du Homestead-Motherwell. On y trouve très peu d'installations pour les visiteurs, et les produits d'interprétation se limitent à une plaque de la Commission des lieux et monuments historiques. Il y a quelques produits d'interprétation supplémentaires et services aux visiteurs au fort Espérance et au fort Pelly. En raison de leurs similitudes, Parcs Canada a jugé qu'il conviendrait d'élaborer un seul plan directeur pour les trois lieux historiques.

Le plan directeur se veut un outil stratégique qui permet d'orienter la gestion d'un lieu historique national. Document dorénavant obligatoire pour tous les lieux historiques qui appartiennent à Parcs Canada, le plan directeur doit fixer les buts, les objectifs et les mesures nécessaires pour assurer l'« intégrité commémorative » du lieu historique. Il y a intégrité commémorative lorsque « les ressources directement liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national ne sont ni endommagées ni menacées, les motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national sont efficacement communiqués au public, et les valeurs patrimoniales du lieu historique sont respectées dans toute décision ou action ayant une incidence sur le lieu historique. » En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998), le plan directeur d'un lieu historique national doit être revu tous les cinq ans pour vérifier s'il est toujours pertinent et s'il constitue encore l'outil de gestion par excellence pour ce lieu historique. Il s'agit du premier plan directeur préparé pour ces lieux historiques. Il a été préparé en vertu des dispositions du paragraphe 32(1) de la *Loi* et il sera revu en vertu du paragraphe 32(2) en 2010.

Ce plan directeur a été élaboré par une équipe multidisciplinaire composée d'employés de Parcs Canada. Leurs délibérations ont été façonnées et orientées par plusieurs documents et sources clés, à

savoir : la Politique sur les lieux historiques nationaux de Parcs Canada, la Politique sur la gestion des ressources culturelles, les énoncés d'intégrité commémorative et les évaluations de l'intégrité commémorative qui ont été réalisées dans chacun des lieux historiques en 2002, de même que les recommandations et les commentaires qu'ont fait les intervenants de la région et de la province à l'intention de Parcs Canada lors des consultations publiques de février 2005.

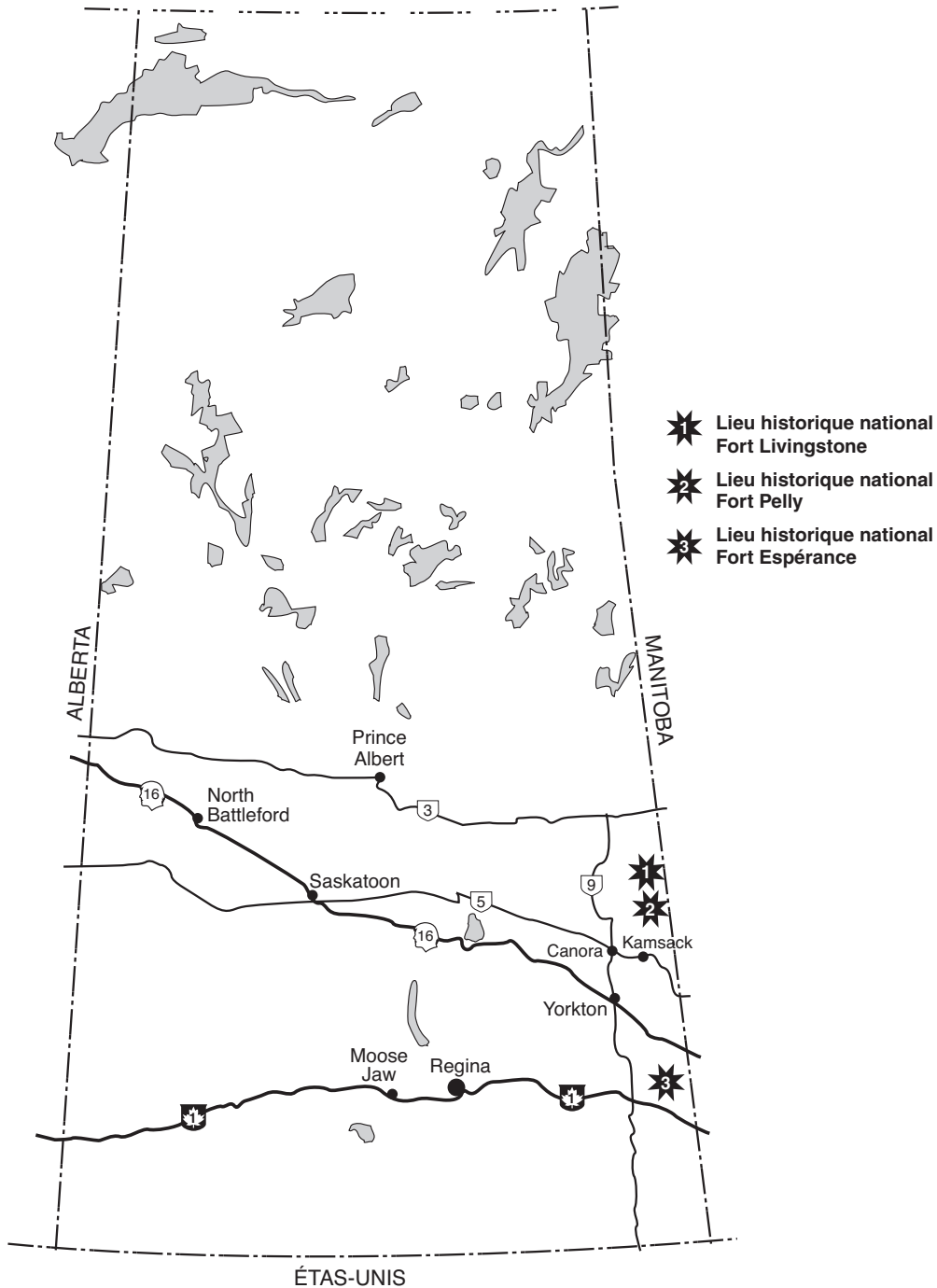


Figure 1. Contexte régional des trois forts, dans le sud-est de la Saskatchewan



### 1.1 Rôle des lieux historiques nationaux

Les lieux historiques du Fort-Espérance, du Fort-Pelly et du Fort-Livingstone font partie d'un réseau de plus de 890 lieux historiques nationaux répartis d'un bout à l'autre du Canada, dont le gouvernement du Canada a reconnu l'importance pour tous les Canadiens. Voici les objectifs de ce programme de commémoration :

- favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada par le biais d'un programme national de commémoration historique;
- assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et, à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour l'agrément et l'enrichissement des connaissances des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources;
- favoriser et appuyer les initiatives qui émanent d'autres intervenants et qui visent la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

Parcs Canada s'est porté acquéreur de ces trois lieux historiques afin de protéger les ressources archéologiques irremplaçables qu'ils renferment. En leur qualité de postes de traite des fourrures du Nord-Ouest du Canada, le fort Espérance et le fort Pelly s'articulent autour du thème « Économies en développement » et du sous-thème « Commerce et affaires ». Au sein du réseau de lieux historiques nationaux, ils représentent deux des 33 postes de traite des fourrures que la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson possédaient en Ontario, dans l'Ouest canadien et dans le Nord. Parmi les autres éléments connexes qui y sont commémorés figurent des personnages comme David Thompson et Peter Pond, qui ont joué des rôles importants dans l'établissement du commerce de fourrures au Canada.

Le fort Livingstone s'inscrit dans le thème « Gouverner le Canada » et le sous-thème « La sécurité et la loi ». Il compte parmi les six postes de la Police à cheval du Nord-Ouest qui ont été désignés en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Deux autres – le fort Walsh et le fort Battleford – appartiennent à Parcs Canada et sont des lieux entièrement opérationnels, qui comptent du personnel permanent et qui offrent des activités d'interprétation sur place.

### 1.2 Intégrité commémorative

Le principal but que vise Parcs Canada pour les lieux historiques nationaux qu'il gère est ce qu'on appelle l'« intégrité commémorative ». L'intégrité commémorative décrit la santé ou l'intégrité d'un lieu historique national. Voici les conditions qui garantissent l'intégrité commémorative d'un lieu historique national :

- les ressources directement liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national ne sont ni endommagées ni menacées;
- les motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national sont efficacement communiqués au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu (y compris celles qui ne sont pas liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national) sont respectées dans toute décision ou action ayant une incidence sur le lieu.

### 1.3 Objectif de commémoration et lieu désigné

L'objectif de commémoration est le motif qui dicte la désignation du lieu historique. C'est à partir de cet objectif qu'on définit ce que signifie intégrité commémorative pour un lieu donné. L'objectif de commémoration découle des recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada approuvées par le ministre responsable des lieux historiques nationaux du Canada.

L'expression lieu désigné renvoie à l'endroit désigné par le ministre fédéral responsable suivant la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Les renseignements sur les composantes du lieu désigné sont tirés des procès-verbaux de la Commission.

### **Lieu historique national du Canada du Fort-Espérance**

Suivant les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, le fort Espérance revêt une importance historique nationale pour les raisons suivantes :

- *il fut l'un des premiers postes de traite permanents de la Compagnie du Nord-Ouest dans le bassin de l'Assiniboine;*
- *il fut le principal dépôt de pemmican pour les commerçants de fourrures de la Compagnie sur le continent et il approvisionna les brigades de canots, destinées aux traiteurs des régions de la rivière Athabasca et de la rivière Churchill.*

Au fort Espérance, le lieu désigné s'étend sur une superficie de 24,3 hectares, qui sont la propriété de Parcs Canada; il englobe la majeure partie de l'emplacement original du fort et ses vestiges archéologiques, de même que 1,4 hectare de l'emplacement original qui appartient maintenant à la province de la Saskatchewan.

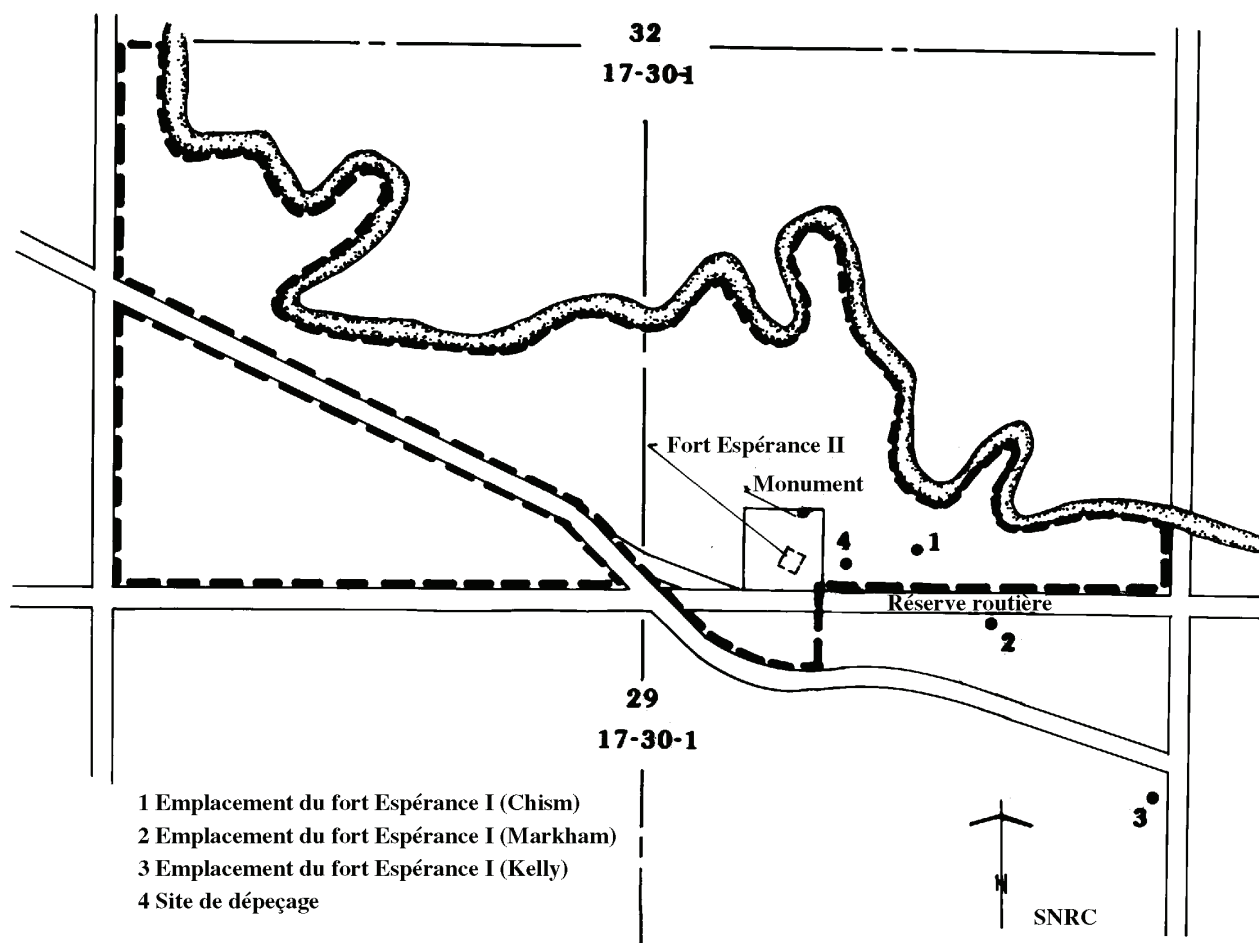


Figure 2. Plan de site du fort Espérance et plan détaillé du terre

### Lieu historique national du Canada du Fort-Pelly

Suivant les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, le fort Pelly revêt une importance historique nationale pour la raison suivante :

- pendant près d'un demi-siècle, il fut le siège du district de la rivière Swan de la Compagnie de la Baie d'Husdon.

Au fort Pelly, le lieu désigné s'étend sur une superficie de deux hectares, qui sont la propriété de Parcs Canada; il englobe la quasi-totalité des vestiges archéologiques associés au deuxième fort Pelly, construit en 1856.<sup>1</sup>

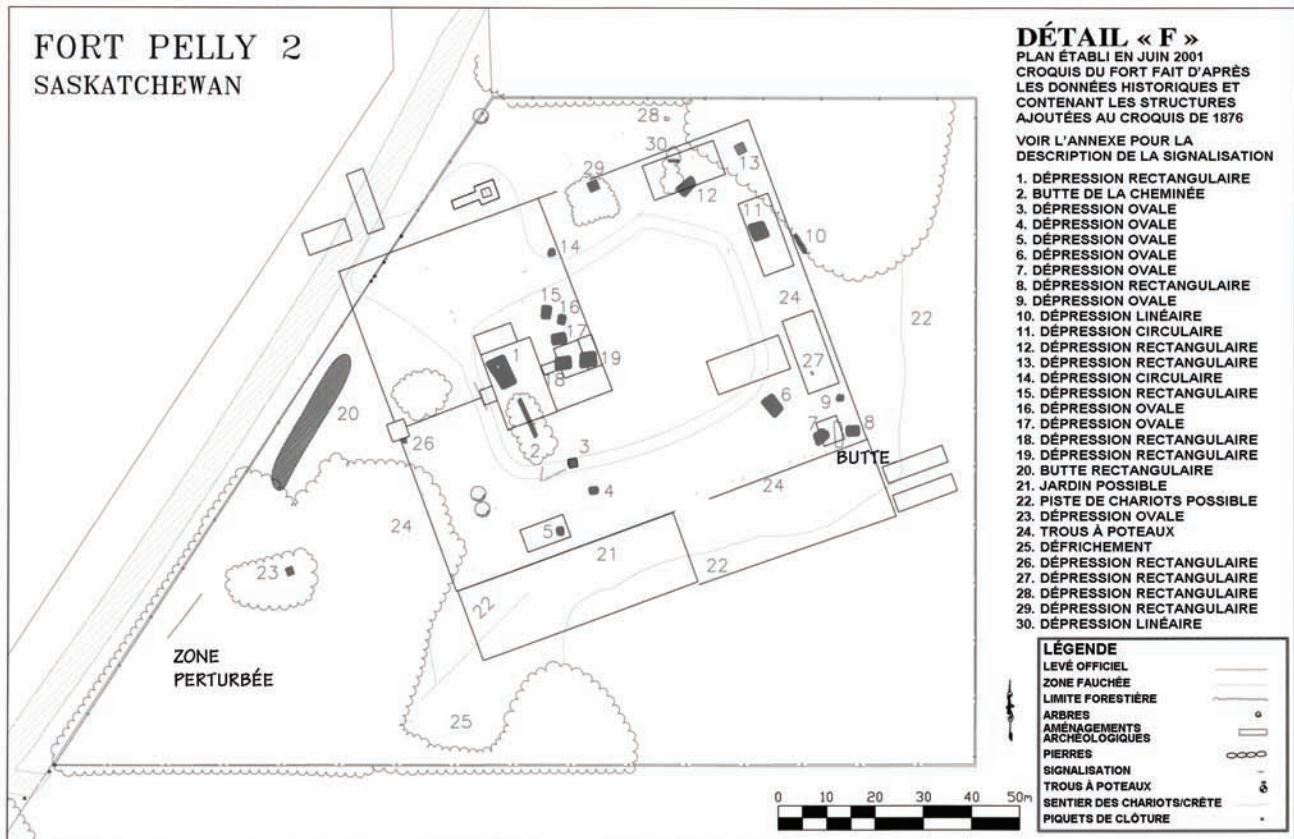


Figure 3. Plan de site du fort Pelly

<sup>1</sup> Le fort Pelly d'origine, construit en 1821, se situait plus près de la rivière, il a été déplacé et installé sur un terrain plus élevé en 1856. La province de la Saskatchewan est propriétaire du terrain où se trouvait le premier fort, où elle a aménagé un cairn commémoratif.

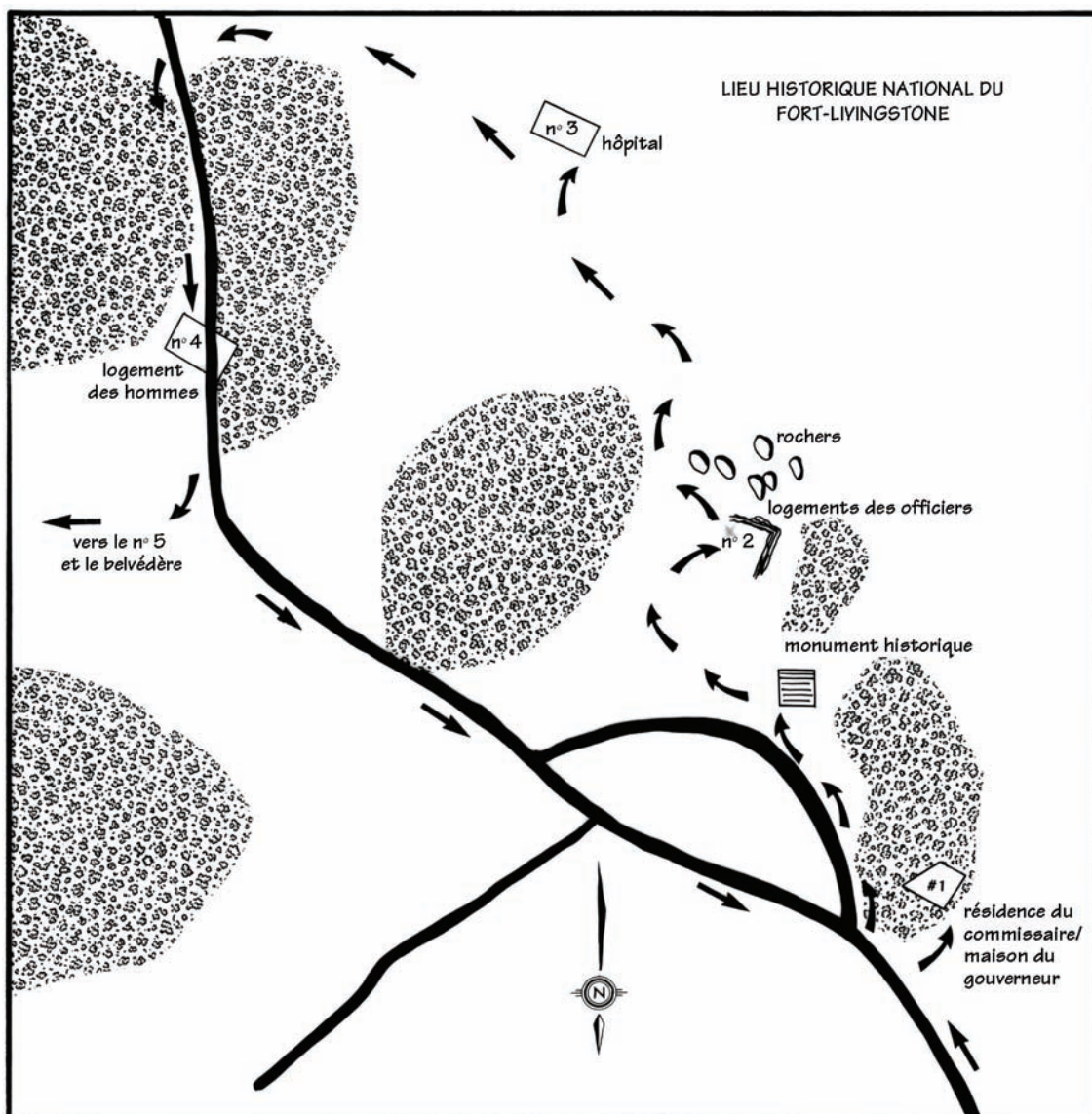
***Lieu historique national du Canada du Fort-Livingstone***

Suivant les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, le fort Livingstone revêt une importance nationale pour les raisons suivantes :

- ***il fut la première capitale des Territoires du Nord-Ouest, en 1876 et en 1877;***
- ***il fut le premier poste construit spécialement comme quartier général pour la Police à cheval du Nord-Ouest.***

Deux plaques ont été posées dans ce lieu historique; la première pour commémorer le poste comme tel, et l'autre pour souligner son rôle comme premier siège du gouvernement territorial.

Au fort Livingstone, le lieu désigné s'étend sur une superficie de 48,5 hectares, qui sont la propriété de Parcs Canada; il englobe tous les vestiges archéologiques associés au fort.



2.0 Figure 4. Plan de site du fort Livingstone

L'évaluation de la situation actuelle des trois lieux historiques repose sur les résultats des évaluations de l'intégrité écologique qui ont été réalisées en 2002. À ces résultats s'ajoutent les observations de l'équipe de planification, et les recommandations et commentaires recueillis auprès du public, des intervenants et des groupes d'intérêt dans la région de même que des représentants des administrations régionales et provinciales.

## 2.1 Ressources patrimoniales

### 2.1.1 Fort Espérance

Le lieu historique national du Fort-Espérance se situe dans la vallée de la rivière Qu'Appelle, en bordure de la rivière. À l'exception des empreintes ténues de l'utilisation des lieux à des fins agricoles, à savoir la présence de champs de foin et les traces laissées par le broutage, il s'est opéré peu de changements ici



depuis que la Compagnie du Nord-Ouest y a établi son premier poste, en 1787. Le complexe se compose de deux zones distinctes mais contiguës. Le fort Espérance se situait à l'origine sur un terrain plat, en bordure de la rivière. Comme ce secteur a fait l'objet d'un certain développement agricole, il ne reste donc plus que peu de preuves en surface de ce qui fut jadis sur les lieux. Un sentier accidenté relie ce secteur à un replat élevé au sud-ouest, là où le deuxième fort avait été aménagé en 1816 pour éviter les inondations. À cet endroit, plusieurs dépressions marquant l'emplacement de caves et des piles en maçonnerie créées par des cheminées effondrées indiquent où se trouvait le fort et donnent un aperçu des vastes ressources archéologiques enfouies sous la surface.



Figure 4. Plan de site du fort Livingstone

#### ***Situation actuelle***

Au cours de l'évaluation, de la planification et de la consultation du public, nous avons soulevé les éléments suivants en ce qui concerne les ressources d'importance nationale :

- Les ressources archéologiques in situ sont bien ancrées et stables, bien que l'on se préoccupe de la croissance d'arbres et de buissons dans les dépressions des anciennes caves, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les ressources du sous-sol, mais surtout parce que cela cache la vue des visiteurs.
- Certains éléments qui avaient été recensés dans des relevés déjà effectués sur les lieux n'ont pas pu être trouvés; il y a donc lieu d'approfondir les recherches et d'effectuer d'autres fouilles pour comprendre à fond la portée et l'histoire du site.
- Parcs Canada possède également des collections d'artefacts recueillis dans le cadre d'études antérieures réalisées sur le terrain. La majeure partie des artefacts ont été catalogués et sont conservés en toute sécurité, mais il faudrait déployer des efforts pour terminer l'inventaire.



### 2.1.2 Fort Pelly

Le lieu historique national du Fort-Pelly se trouve entre Kamsack et Pelly, en Saskatchewan. Il a été construit en 1856 pour remplacer l'ancien fort qui était situé plus près des berges de la rivière Assiniboine. Il fut le siège du district de la rivière Swan de la Compagnie de la Baie d'Hudson jusqu'en 1871, après quoi il continua de servir jusqu'en 1912. Contrairement au fort Espérance, qui s'insère dans un cadre plus isolé, le fort Pelly fait partie d'un paysage agricole fortement développé, d'où les fermes et les routes régionales sont visibles.

De petite superficie comparativement aux deux autres lieux historiques, ce site de deux hectares englobe la quasi-totalité de l'endroit désigné du deuxième fort Pelly. On y trouve plusieurs dépressions qui marquent l'emplacement d'anciens bâtiments, des amas de blocailles créés par des cheminées effondrées et des traces d'anciens sentiers qui menaient jusqu'au site.

#### ***Situation actuelle***

- Les ressources archéologiques in situ sont bien ancrées et stables bien que le broutage effectué récemment par des chevaux dans ce petit site endommageait les éléments de surface.
- Les dépressions marquant l'emplacement de caves étaient envahies par de l'herbe, des arbres et des buissons, dont les racines pourraient avoir un impact sur les ressources archéologiques et les rendre éventuellement moins compréhensibles aux visiteurs.
- Seuls des travaux archéologiques très rudimentaires ont été effectués en surface; il y a donc lieu d'approfondir les recherches et d'effectuer d'autres fouilles pour comprendre à fond la portée et l'histoire du site.
- La collection d'artefacts archéologiques associés au lieu historique est conservée à Winnipeg, mais l'inventaire de cette collection n'est pas terminé.

### 2.1.3 Fort Livingstone

Le fort Livingstone se situe à environ 7,3 kilomètres au nord-ouest de Pelly, en Saskatchewan, près de l'intersection du ruisseau Snake et de la rivière Swan. Construit en 1874, il fut le premier poste de traite bâti pour la nouvelle Police à cheval du Nord-Ouest, qui s'en servit comme quartier général jusqu'en 1876. De novembre 1876 à février 1878, le fort servit aussi de siège temporaire au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pendant que les nouveaux bâtiments gouvernementaux étaient en construction à Battleford.

Le lieu historique national du Fort-Livingstone est le plus grand des trois lieux historiques. D'une superficie de 48,5 hectares, il englobe l'ensemble du secteur qu'occupait à l'origine le fort. Parmi les ressources historiques que l'on y trouve notons des dépressions, des monticules élevés et des vestiges d'anciens sentiers de même que des ressources dans le sous-sol. Le paysage est caractérisé par un relief rocheux intercalé de bosquets de peupliers et d'aubépines. Bien que le site soit en partie utilisé pour le broutage, son isolement et le cadre naturel dans lequel il s'insère permettent de préserver un paysage qui est resté relativement inchangé depuis les années 1870. En plus des caractéristiques du paysage culturel, le lieu historique renferme aussi un hibernaculum de couleuvres rayées qui était présent à l'époque où le fort fut aménagé.



Figure 6. Cairn au fort Livingstone

#### **Situation actuelle**

- Les ressources archéologiques in situ sont relativement bien ancrées et stables, mais certains des éléments à la surface ont été envahis par les arbres et les arbustes. Cela pourrait avoir un impact négatif sur les ressources du sous-sol et cacher la vue de ces éléments aux visiteurs, empêchant du coup l'interprétation des lieux.
- Si le broutage du bétail sur les lieux n'a pas semblé entraîné d'impact immédiat, il en découle des impacts secondaires, notamment l'aménagement de pistes de bétail et des zones d'utilisation intensive autour des blocs à lécher. En l'absence d'un mécanisme de surveillance des lieux, il est difficile de déterminer si la présence du bétail a entraîné des impacts négatifs à long terme.
- Un grand nombre des bâtiments qui ont été construits sur les lieux n'ont jamais été retracés, ce qui rend difficile tout effort de protection et d'interprétation à leur égard.
- L'intendance des ressources naturelles doit se faire également parmi les lieux historiques nationaux, et Parcs Canada doit voir à ce que les activités réalisées sur les lieux ne mettent pas en péril les couleuvres ni leur habitat.

#### **2.2 Mise en valeur du patrimoine : fort Espérance, fort Pelly et fort Livingstone**

Le niveau d'activités d'interprétation et de diffusion externe varie d'un lieu historique à l'autre, mais l'on sait qu'il faut accroître les activités de ce genre aux trois forts afin que leur importance en tant que lieu historique national soit transmise de manière efficace à un auditoire élargi. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a fait ériger un cairn et une plaque de bronze à chacun des trois forts mais, dans le cas du fort Livingstone, il s'agit du seul moyen utilisé pour faire l'interprétation d'un grand terrain qui compte plus d'une douzaine de caractéristiques archéologiques. Au fort Espérance, un

dépliant gratuit donne un excellent aperçu de l'histoire des lieux et de leur importance dans la traite des fourrures à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il n'y a aucun autre produit d'interprétation pour aider le visiteur à situer et à comprendre les ressources archéologiques qu'il voit. C'est au fort Pelly que l'interprétation est la plus efficace. On y trouve sept panneaux d'auto-interprétation qui contiennent des textes et des images pour décrire les bâtiments d'origine, les usages qui en ont été faits et le lien entre ce poste de traite et d'autres postes du bassin de l'Assiniboine. Aucun des lieux historiques ne transmet de messages sur le programme élargi qui permettraient de faire valoir la place qu'ils occupent au sein d'un réseau national de lieux historiques d'importance pour l'ensemble de la population canadienne.

Dans les trois lieux historiques, la végétation dense qui a envahi nombre des caractéristiques archéologiques a été reconnue comme préoccupante, du point de vue tant de la protection des ressources que de leur interprétation. Les bosquets et l'herbe haute ont tendance à obstruer la vue des attraits archéologiques, ce qui fait qu'il est difficile de transmettre aux visiteurs les messages au sujet de ce qui se dresse devant eux.

Les activités de diffusion externe et de marketing se limitent à un dépliant de promotion intitulé *Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux en Saskatchewan*. Ce dépliant contient des renseignements de base sur les lieux mais il n'indique pas aux visiteurs éventuels comment s'y rendre ni ce qu'ils vont y trouver. Le site Internet de Parcs Canada contient une liste des lieux historiques, mais encore une fois, il n'y a que très peu de matériel supplémentaire pour transmettre toute la signification de ces lieux historiques et leur place au sein du réseau de lieux historiques nationaux.



Figure 5. Cairn au fort Espérance



### **2.3 Services et installations pour les visiteurs**

Étant donné qu'ils sont non opérationnels, les trois forts offrent très peu de services et d'installations aux visiteurs, sinon aucun. Le fort Espérance est le plus développé; on y trouve une toilette, une table de pique-nique et un foyer. Le fort Pelly, le plus petit des trois, compte une table de pique-nique. Le fort Livingstone par contre n'offre aucun service aux visiteurs bien qu'il soit utilisé par la collectivité locale dans le cadre d'activités spéciales ou pour des piques-niques. En raison de l'usage qui en est fait, des demandes ont été présentées pour que soient aménagés un terrain de stationnement adéquat de même qu'une route désignée pour permettre aux autobus de faire demi-tour.

Nous ne savons pas combien de visiteurs se rendent dans ces lieux historiques, et aucune évaluation n'a été faite au sujet de l'expérience vécue par les visiteurs et de leurs besoins pour déterminer la mesure dans laquelle les moyens d'interprétation en place permettent de transmettre les messages clés. Seul le fort Espérance a un registre des visiteurs sur les lieux.

### **2.4 Administration et opérations**

Les lieux historiques nationaux du Canada du Fort-Espérance, du Fort-Pelly et du Fort-Livingstone sont administrés par Parcs Canada en vertu de la *Loi sur les lieux et monuments historiques* et de l'article 42 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Ils sont gérés par l'Unité de gestion du Sud de la Saskatchewan sous la responsabilité directe du gestionnaire du lieu historique national du Canada du Homestead-Motherwell. Une évaluation est effectuée tous les ans, et des travaux d'entretien quotidiens sont réalisés, dont la tonte de l'herbe au fort Pelly et au fort Espérance et l'entretien des installations au fort Espérance, dans le cadre de contrats accordés à des entrepreneurs de la région.

L'évaluation de l'intégrité commémorative qui a été réalisée en 2002 a révélé certains problèmes d'ordre administratif et opérationnel à régler. Les documents opérationnels et les documents de planification se trouvaient à divers endroits, ce qui rendait difficile la tenue d'un relevé systématique des décisions de gestion. On a aussi recommandé que Parcs Canada mette en œuvre un mécanisme de surveillance annuelle des lieux historiques pour déterminer si des changements environnementaux ou les usages actuels, comme le broutage ou la pratique d'activités récréatives, avaient des effets nuisibles sur les ressources culturelles. Ce mécanisme de surveillance a été conçu à l'automne de 2004, et l'évaluation annuelle débutera cette année.

### **2.5 Partenariats et participation du public**

Parcs Canada sait que la conclusion de partenariats et la participation des collectivités locales à la protection et à la mise en valeur des lieux historiques nationaux constituent la manière la plus efficace de voir à ce que ces lieux historiques soient entretenus, utilisés adéquatement et reconnus comme des ressources culturelles par les collectivités avoisinantes et les visiteurs qui se rendent dans la région. Par le passé, la participation de la collectivité dans la région du fort Espérance a été limitée; il s'agissait surtout de préparer un contrat local pour les travaux d'entretien. En ce qui concerne le fort Pelly et le fort Livingstone, il y a un intérêt considérable de la part des collectivités locales. Le musée de Pelly fait l'interprétation de l'histoire du fort Pelly et du fort Livingstone, et il présente notamment une maquette du fort Livingstone. Un autre groupe, la Fort Livingstone-Pelly Heritage Guild, a été créé pour promouvoir la conservation et l'interprétation de ces deux lieux historiques, bien que ses rapports avec Parcs Canada ont été minés par la frustration que suscite chez elle le manque d'investissement de la part de Parcs Canada dans les lieux historiques. Cette association cherche depuis longtemps à trouver des fonds pour financer la reconstruction du fort Livingstone et pour en faire une grande attraction touristique.

Même si la reconstruction du fort reste le but visé par la Heritage Guild, elle travaille en collaboration avec Parcs Canada en vue de bâtir une relation axée sur la protection et la mise en valeur des lieux historiques. Au printemps 2005, Parcs Canada a organisé une visite guidée à pied au fort Livingstone à l'occasion des activités spéciales qui s'inscrivaient dans le cadre des célébrations du centenaire. Le personnel de Parcs Canada était présent lors de l'Expédition des Métis (*Métis Trek*) en juin pour offrir

des visites des lieux et pour fournir de l'information en profondeur sur l'histoire du fort. Parcs Canada a versé une contribution à la Heritage Guild pour lui permettre de mettre au point un site Internet et une petite exposition sur le fort Pelly et le fort Livingstone dans la ville de Pelly. La Heritage Guild envisage aussi la possibilité de créer une association coopérante pour appuyer ces lieux historiques.

### **3.0 VISION**

Ensemble, le fort Espérance, le fort Pelly et le fort Livingstone témoignent d'une longue histoire qui remonte à la présence des premiers Européens et Canadiens dans les Prairies de même que des liens qu'ils ont tissés avec les Premières nations qui occupaient cette terre. Les structures qui s'élevaient jadis ont depuis longtemps disparues, mais les vestiges archéologiques et la beauté naturelle et relativement intacte du paysage ont le pouvoir de rapprocher les gens du passé, de manière réelle et concrète. Les trois lieux historiques seront développés de manière à ce que le présent n'empiète pas sur le passé. De manière discrète, le programme d'interprétation donnera l'information nécessaire pour orienter le visiteur sur les lieux, pour éveiller son imagination et lui présenter ce que ces endroits ont dû être il y a un ou deux siècles. Les visiteurs vivront une expérience mémorable, caractérisée par une exploration autonome, la découverte et une appréciation contemplative de la beauté du paysage et du défi que présentait la terre avant l'arrivée des colonies agricoles.

Les trois lieux historiques fourniront tous un niveau de service qui encouragera les visiteurs à explorer et à rester suffisamment longtemps pour connaître leur histoire et profiter du décor. S'ils ne constituent pas en soi de grandes attractions touristiques, ces lieux historiques seront tout de même mis en valeur en conjonction avec d'autres lieux patrimoniaux de la Saskatchewan qui, ensemble, donnent aux visiteurs l'occasion d'explorer la richesse de l'histoire humaine et naturelle de la Saskatchewan. En leur qualité de lieux historiques nationaux, ces endroits revêtent une grande valeur pour tous les Canadiens, mais ils ont une signification toute particulière pour ceux qui habitent à proximité. Les collectivités locales éprouveront un sentiment d'appartenance à l'égard de ces lieux et les verront comme des ressources communautaires à utiliser et à entretenir comme éléments intégraux de leur propre patrimoine et de leurs activités récréatives.

### **4.0 OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION**

Cette section fait état des buts, objectifs et mesures qui orienteront la gestion des lieux historiques dans les domaines de la protection du patrimoine, de la mise en valeur, des services offerts aux visiteurs, de l'administration et des opérations, de la gestion des ressources naturelles et des partenariats et de la participation du public. Les buts et objectifs sont à long terme et stratégiques, tandis que les mesures qui en découlent sont mesurables et réalisables dans les limites de prévisions budgétaires réalistes établies pour les lieux historiques au cours des cinq prochaines années.

#### **4.1 Protection du patrimoine**

La protection des ressources culturelles d'un lieu historique pour la génération actuelle et les générations à venir constitue l'un des principaux éléments du mandat de Parcs Canada. En l'absence d'une protection adéquate, le lieu historique ne peut conserver sa valeur et son importance au fil du temps. Au fort Espérance, au fort Pelly et au fort Livingstone, la protection des ressources patrimoniales vise à en assurer l'intégrité commémorative et à protéger les valeurs historiques qu'ils renferment conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada.

## Objectifs

Pour atteindre ce but, Parcs Canada a fixé les objectifs de planification suivants :

- Voir à ce que les ressources patrimoniales ne soient pas altérées par l'utilisation ou par des menaces naturelles.
- Recueillir suffisamment de données sur les ressources patrimoniales afin de pouvoir protéger ces ressources et les mettre en valeur.
- Mieux comprendre les collections archéologiques existantes afin que les décisions de gestion qui conviennent puissent être prises.

## Mesures

- Mettre sur pied un programme de surveillance dans le cadre duquel Parcs Canada évaluera les pratiques actuelles de broutage, les mesures de lutte contre la végétation de même que l'utilisation du public et déterminera si ces éléments posent des menaces pour les ressources archéologiques.
- Mettre fin au broutage, sous quelque forme que ce soit, au fort Pelly.
- Relever les lacunes dans les dossiers des ressources archéologiques et axer les fouilles archéologiques dans des secteurs précis du fort Livingstone et du fort Espérance pour déterminer s'il est possible de situer et de répertorier des ressources archéologiques encore inconnues. La priorité sera accordée aux secteurs où les fouilles archéologiques permettront de rehausser les efforts de mise en valeur.
- Terminer l'inventaire et l'évaluation des collections et des dossiers de ressources archéologiques pour le fort Pelly et le fort Espérance qui se trouvent en ce moment au Centre de services de l'Ouest et du Nord de Parcs Canada à Winnipeg.



Figure 8. Photos comparatives des pierres de cheminées au fort Pelly en 1955 (gauche) et en 2004 (droite).



## **4.2 Mise en valeur du patrimoine**

La mise en valeur du patrimoine vise à assurer la communication efficace des motifs qui font qu'un endroit revêt une importance historique nationale, et une importance locale et régionale, de même que de la place qu'il occupe dans le réseau des lieux historiques nationaux d'un bout à l'autre du pays. La mise en valeur du patrimoine comprend également la transmission de ces messages aux visiteurs sur place de même qu'à des auditoires élargis, qui ne viendront peut-être jamais visiter le lieu historique, par le biais d'activités de diffusion externe.

### **4.2.1 Messages**

Le contenu des messages au sujet de l'importance historique nationale repose sur les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, et ils sont développés en profondeur dans l'énoncé d'intégrité commémorative. Dans le présent plan directeur, les messages nationaux sont approfondis grâce aux messages en contexte. On y précise également les messages du programme de Parcs Canada qui devraient être transmis dans les lieux historiques de même que les messages d'importance locale et régionale qui ont un rapport avec l'histoire des lieux, mais qui ne revêtent pas une importance nationale. Les produits de mise en valeur doivent assurer la communication de l'ensemble de ces messages. (Voir l'annexe 1 qui contient une description détaillée de tous les messages définis dans l'énoncé d'intégrité commémorative.)

#### **Fort Espérance**

Voici les motifs de l'importance nationale du fort Espérance, tels qu'ils ont été décrits dans le procès-verbal de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada :

- Le fort Espérance fut l'un des premiers postes de traite permanents de la Compagnie du Nord-Ouest dans le bassin de l'Assiniboine.
- Le fort Espérance fut le principal dépôt de pemmican pour les commerçants de fourrures de la Compagnie sur le continent et il approvisionna les brigades de canots, destinées aux traiteurs des régions de la rivière Athabasca et de la rivière Churchill.

#### **Fort Pelly**

Voici les motifs de l'importance nationale du fort Pelly, tels qu'ils ont été décrits dans le procès-verbal de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada :

- Pendant près d'un demi-siècle, le fort Pelly fut le siège du district de la rivière Swan de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

#### **Fort Livingstone**

Voici les motifs de l'importance nationale du fort Livingstone, tels qu'ils ont été décrits dans le procès-verbal de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada :

- Il fut la première capitale des Territoires du Nord-Ouest, en 1876 et 1877.
- Il fut le premier poste construit spécialement comme quartier général pour la Police à cheval du Nord-Ouest.

### **4.2.2 Publics cibles**

#### **Voyageurs d'agrément**

Ces visiteurs voyagent dans la région et explorent le lieu historique dans le cadre d'une visite générale de la région. Ils viennent au lieu historique parce qu'ils s'intéressent à l'histoire ou qu'ils sont à la recherche d'un endroit paisible où pique-niquer ou faire une pause avant de reprendre la route en direction d'une autre destination.

### **Groupes scolaires**

Les groupes scolaires sont composés d'étudiants des écoles de la région; ils viennent faire la visite d'un lieu historique dans le cadre de leurs études. Toutefois, c'est le plus souvent par le biais des activités de diffusion externe comme celles offertes dans l'Internet et le matériel pédagogique que les écoles en apprennent davantage au sujet des lieux historiques.

### **Groupes d'intérêts spéciaux**

En règle générale, les groupes d'intérêts spéciaux visitent les lieux historiques parce qu'ils s'intéressent à l'histoire du commerce de la fourrure ou à la Police à cheval du Nord-Ouest. Leur visite fait habituellement partie d'une activité spéciale de groupe.

### **Habitants de la région**

Les habitants de la région font plus d'une visite. Ils amènent parfois des amis et des parents ou ils se rendent dans les sites plus grands, au fort Livingstone ou au fort Espérance, pour y pratiquer des activités récréatives (pique-nique, promenades, etc.).

### **Population canadienne**

Le public canadien élargi représente un auditoire important qui ne viendra peut-être jamais sur place, mais qu'il est possible d'atteindre par le biais de toute une gamme de moyens d'interprétation.

### **4.2.3 Résultats**

Les résultats représentent les objectifs d'apprentissage d'un programme de mise en valeur du patrimoine. Ils articulent ce que les divers auditoires devraient acquérir, du point de vue des connaissances, de l'expérience et de la qualité du séjour. Le programme de mise en valeur du patrimoine aura atteint son but lorsqu'il aura donné les résultats suivants :

- Le visiteur comprend les messages sur l'importance historique nationale.
- Le public sait que les lieux historiques font partie d'un réseau de lieux historiques nationaux répartis dans tout le Canada et qu'ils appartiennent à un petit groupe de lieux patrimoniaux qui soulignent l'histoire de la traite de fourrures et de la Police à cheval du Nord-Ouest au Canada de même que les liens historiques importants qui unissent ces deux éléments et les Autochtones des Prairies canadiennes.
- Le visiteur comprend et respecte le fait que ces lieux historiques renferment des ressources archéologiques fragiles qui ont de la valeur pour l'ensemble de la population canadienne.
- Les produits d'interprétation aident le visiteur à comprendre les ressources archéologiques de même que les liens qui les unissent au paysage et à l'histoire de ces endroits.
- Les messages d'interprétation permettent au visiteur de s'imaginer ce qui se trouvait sur les lieux jadis tout en préservant un sentiment d'appartenance.
- Les produits d'interprétation sont élaborés de sorte à préserver le cachet historique de l'endroit, subtilement et discrètement.
- Le paysage naturel donne à l'endroit un cachet historique.
- Les activités de mise en valeur se fondent sur de solides données historiques et archéologiques.
- Les lieux historiques, et les messages sur l'importance qu'ils revêtent dans l'histoire canadienne, sont accessibles aux étudiants par le biais d'activités de sensibilisation accrues et de liens avec les programmes d'études.
- L'information au sujet des lieux historiques et de leur importance dans l'histoire canadienne est accessible aux personnes qui n'y ont pas fait de visite.

#### 4.2.4 Méthodes/mesures

##### Sur les lieux

- Mettre au point des produits d'interprétation du patrimoine sur place et organiser des visites autoguidées au fort Livingstone et au fort Espérance pour permettre aux visiteurs d'explorer les lieux de manière autonome et d'acquérir des connaissances sur les vestiges archéologiques qu'on y trouve, sur l'histoire qu'ils ont à raconter et sur leur importance dans l'histoire canadienne.
- Relever les ressources archéologiques qui servent le mieux à faire passer les messages de chacun des lieux historiques, les rendre visibles par le biais de la gestion de la végétation, et élaborer un plan de circulation qui dirigera les visiteurs vers ces endroits.
- Créer une ligne de vue depuis le monument de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada jusqu'à l'emplacement du premier fort Espérance de sorte que l'interprétation puisse se faire à partir de cet endroit. Les visiteurs ne seront pas activement encouragés à emprunter le sentier qui mène au premier fort Espérance.

##### Sensibilisation et diffusion externe

- Intégrer l'information sur le fort Espérance, le fort Pelly et le fort Livingstone dans le matériel pédagogique sur l'histoire du Canada qui sera mis au point par Parcs Canada à l'intention des écoles de la Saskatchewan.
- Agrandir le site Internet de Parcs Canada pour y intégrer une description et un résumé de l'histoire de chacun des lieux historiques, afficher des cartes et des renseignements sur la manière de s'y rendre, énumérer les autres points d'intérêt de la région, transmettre d'autres messages (contextes, programmes et autres) qui ne peuvent pas être communiqués sur place et fournir le nom d'une personne-ressource à contacter à Parcs Canada pour obtenir un complément d'information.
- Revoir le dépliant intitulé *Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux en Saskatchewan* pour y intégrer des cartes et des renseignements sur la manière de s'y rendre, donner le nom d'une personne-ressource à contacter à Parcs Canada pour obtenir un complément d'information, et fournir des précisions sur le niveau de services offerts dans chacun des lieux historiques.
- Collaborer avec les associations touristiques locales et régionales pour voir à ce qu'elles disposent de renseignements à jour au sujet des lieux historiques et que ces renseignements soient intégrés dans leurs produits.

#### 4.3 Services et installations pour les visiteurs

Les lieux historiques resteront non opérationnels, mais les services et les installations pour les visiteurs y seront améliorés pour que les objectifs suivants puissent être atteints :

- Offrir un cadre et un niveau de services aux visiteurs qui les encouragent à visiter les lieux et à profiter de leur visite.
- Voir à ce que les visiteurs puissent situer les lieux historiques.
- Favoriser une utilisation adéquate, agréable et sans danger des lieux historiques par les visiteurs.

##### Mesures

- Assurer un niveau uniforme d'installations pour les visiteurs au fort Espérance et au fort Livingstone, comme des toilettes, des foyers et des tables de pique-nique, pour les encourager à rester et à explorer les lieux.
- Préparer un plan sur les services aux visiteurs pour le fort Livingstone et y préciser les endroits qui conviendraient à l'aménagement d'un stationnement et d'autres installations pour les visiteurs de même qu'à la pratique d'activités.

- Maintenir les installations nouvelles et existantes en bon état et retenir les services d'un préposé à l'entretien de la localité, qui s'occupera de l'entretien de base et de la surveillance des lieux et des installations qu'ils contiennent.
- Revoir et améliorer les panneaux de signalisation routière pour chacun des trois lieux historiques.
- Collaborer avec le preneur à bail et la municipalité rurale afin que la route menant au fort Livingstone reste nivelée et recouverte de gravier.

#### 4.4 Gestion des lieux et opérations

Les lieux historiques continueront d'être gérés comme des lieux historiques nationaux en vertu de la *Loi sur les lieux et monuments historiques* et de l'article 42 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. L'administration et les opérations des lieux seront assurés dans le droit fil des objectifs d'intégrité commémorative qui ont été fixés pour les trois forts de même que des principes et des pratiques de la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada.

##### Objectifs

- Continuer de gérer ces trois lieux historiques à titre de paysages archéologiques dont l'interprétation est assurée par le biais de supports sans personnel et en collaboration avec des partenaires.
- Axer les décisions de gestion sur des renseignements solides.
- Offrir un milieu propre et sans danger pour les visiteurs dans les trois lieux historiques.
- Faire comprendre aux visiteurs que Parcs Canada les invite à pratiquer des activités récréatives appropriées et à participer aux activités spéciales organisées par d'autres.
- Faire en sorte que les activités des visiteurs ne menacent pas l'intégrité commémorative des lieux historiques.

##### Mesures

- Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices régissant l'utilisation appropriée des lieux dans le cadre d'activités spéciales ou d'activités de groupe.
- Recueillir de l'information sur les taux de fréquentation et l'expérience des visiteurs par le biais d'une combinaison d'outils, dont les registres des visiteurs, les sondages, les groupes de consultation et les observations formulées par la collectivité locale, de même qu'au fil des nouvelles occasions qui se présenteront.
- Mettre en œuvre la stratégie de surveillance des ressources du patrimoine en procédant, c'est-à-dire : réaliser un examen annuel, préparer un dossier de documents écrits et de photos à partir de cet examen et déterminer si les pratiques de gestion adoptées sur les lieux doivent être modifiées.
- Recourir au système de gestion de l'information sur les biens de Parcs Canada pour surveiller l'état des trois forts et tenir un relevé des travaux d'entretien courants qui y sont réalisés.
- Dresser un relevé des décisions et des mesures de gestion qui sont prises et le conserver dans un bureau central.
- Fournir de l'information sur les ours aux visiteurs du fort Espérance.
- Assurer un niveau élémentaire de services d'entretien des lieux par le biais de contrats ou d'accords locaux.
- Poursuivre la collaboration avec la section locale de la GRC et faire participer les collectivités voisines à la protection des lieux historiques.





Figure 9. Surveillance d'une dépression marquant l'emplacement d'une cave, résidence du gouverneur au fort Livingstone

#### 4.5 Gestion des ressources naturelles

##### Objectifs

- Faire preuve d'intendance environnementale pour gérer toutes les ressources naturelles que renferment les trois lieux historiques.
- Protéger le milieu naturel comme élément essentiel qui permet de définir le cachet historique des lieux.

##### Mesures

- Sensibiliser les visiteurs qui viennent au fort Livingstone afin que leurs activités et leur utilisation des lieux n'altèrent ni ne menacent l'hibernaculum et les couleuvres.
- Déterminer s'il y a lieu de réaliser une évaluation des espèces en péril au fort Espérance et au fort Livingstone.
- Surveiller les effets du broutage sur les ressources culturelles du fort Livingstone.



Figure 10. Visite archéologique du fort Livingstone dans le cadre de l'expédition des Métis de 2005 (*Metis Wagon Trek*)

## 5.0 PARTENARIATS ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Les consultations publiques ont joué un rôle important dans l'élaboration du plan directeur, et elles ont aussi servi à identifier les intervenants dans les régions avoisinantes qui s'intéressent vivement à l'avenir des lieux historiques. Parcs Canada s'efforcera de soutenir et de renforcer ces rapports qui peuvent contribuer considérablement à la protection et à la mise en valeur de ces lieux historiques et en rehausser la valeur en tant que ressources patrimoniales de la collectivité.

### Objectifs

- Collaborer avec les intervenants pour entretenir ces lieux historiques et raconter leur histoire, et travailler de concert avec la province de la Saskatchewan et d'autres en vue de protéger les ressources patrimoniales qui sont directement liées à ces lieux.
- Poursuivre les efforts en vue de nouer des rapports avec les Premières nations associées aux lieux historiques.
- Envisager la possibilité de conclure des accords de partenariat formels.

### Mesures

- Collaborer avec les intervenants et les groupes d'intérêts de la région, comme le musée de Pelly et la Fort Livingstone-Pelly Heritage Guild en vue d'appuyer le fort Livingstone et le fort Pelly et de faire l'interprétation de leur histoire.



- Collaborer avec le musée de Pelly et d'autres établissements culturels pour répertorier les artefacts conservés dans la région qui contribuent à rehausser la compréhension des lieux historiques.
- Envisager la possibilité de former une association coopérante (« Les Amis de... ») qui regrouperait les parties intéressées.
- Collaborer avec la GRC afin d'intégrer les messages sur l'histoire de ces lieux historiques nationaux dans son nouveau centre du patrimoine à Regina et chercher des possibilités de partenariat dans les domaines de la communication, de la diffusion externe, des activités spéciales et de la sécurité.
- Assurer la participation des Premières nations intéressées qui sont associés à ces lieux historiques à l'élaboration de nouveaux moyens d'interprétation de sorte à assurer une perspective sous de nombreux angles.
- Chercher des possibilités de faire de la publicité croisée, c'est-à-dire de promouvoir ces lieux historiques en conjonction avec d'autres points d'intérêt de la région.
- Collaborer avec la province de la Saskatchewan en vue de surveiller les ressources archéologiques associées au fort Espérance qui se trouvent en terre provinciale.
- Relever les autres points d'intérêt patrimonial à but non lucratif ou du gouvernement dans la région, et fournir des liens vers ces endroits sur le site Internet de Parcs Canada.
- Travailler en collaboration avec la province de la Saskatchewan pour assurer l'accès continu au lieu désigné du fort Livingstone.
- 

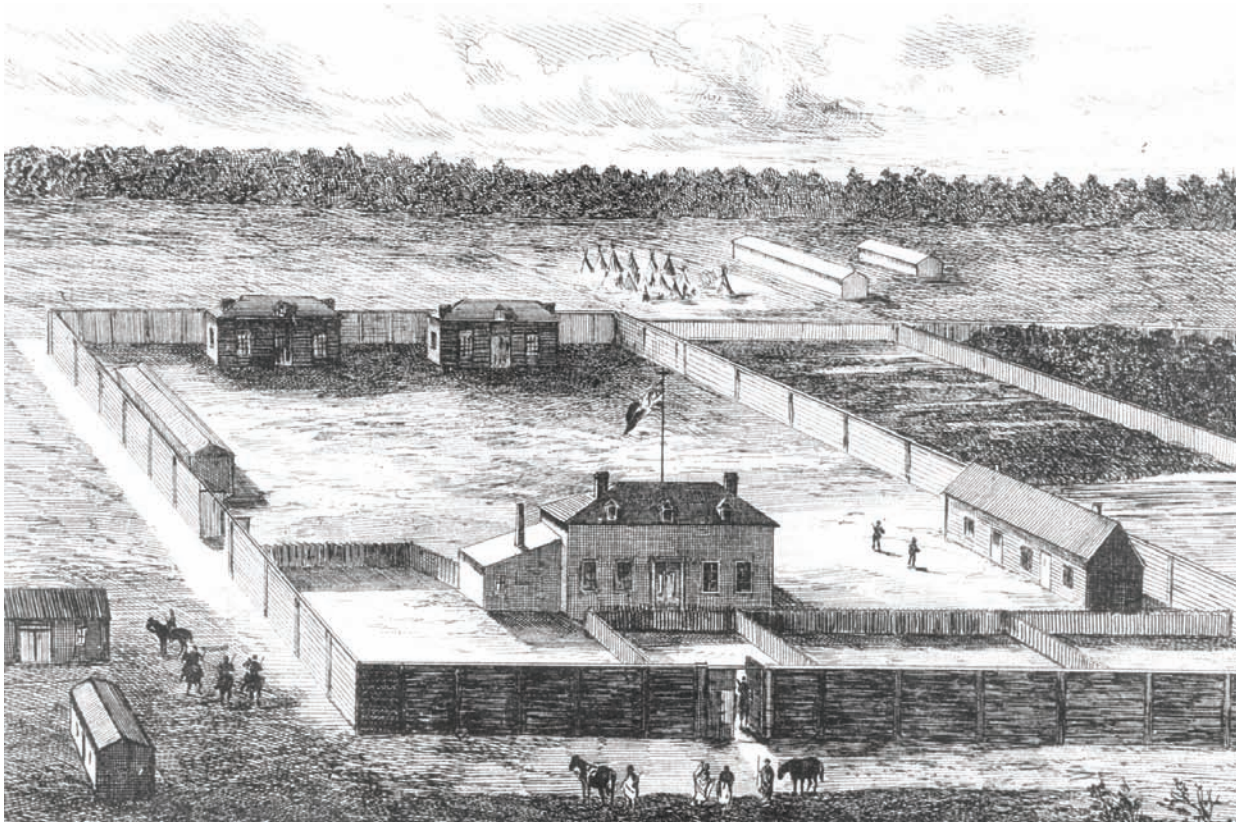


Figure 11. Croquis historique du fort Pelly

## 6.0 RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (Voir l'annexe 2)

Le plan directeur préparé pour le fort Espérance, le fort Pelly et le fort Livingstone a fait l'objet d'une évaluation environnementale, comme l'exige la *Directive du Cabinet de 2004 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. Cette évaluation a pour but de relever les impacts que peut avoir le plan sur l'environnement et de proposer des mesures pour atténuer les effets négatifs, s'il en est.

Si les nouvelles mesures présentées et l'accroissement prévu du taux de fréquentation aux trois lieux historiques pourraient avoir des impacts sur le sol, sur la végétation et sur les ressources culturelles, ces impacts devraient toutefois être minimes et viser un petit secteur géographique. Le mécanisme de surveillance proposé, décrit dans le plan directeur, permettra d'assurer le suivi qui s'impose pour voir à ce que les impacts sur les ressources culturelles soient réduits au minimum et que tout impact sur les ressources naturelles soit atténué de sorte à ce qu'il n'y ait aucun effet néfaste important sur l'environnement.

**7.0 TABLEAU DE MISE EN ŒUVRE : LISTE DES MESURES CLÉS À ADOPTER AU COURS DES CINQ PROCHAINES ANNÉES**

MESURES	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<b>PROTECTION DU PATRIMOINE</b>					
Mettre sur pied un programme de surveillance dans le cadre duquel Parcs Canada évaluera les pratiques actuelles de broutage, les mesures de lutte contre la végétation de même que l'utilisation du public pour déterminer si ces éléments posent des menaces pour les ressources archéologiques.	X				
Mettre fin au broutage, sous quelque forme que ce soit, au fort Pelly.	X				
Relever les lacunes dans les dossiers des ressources archéologiques et axer les fouilles archéologiques dans des secteurs précis du fort Livingstone et du fort Espérance pour déterminer s'il est possible de situer et de répertorier des ressources archéologiques encore inconnues. La priorité sera accordée aux secteurs où les fouilles archéologiques permettront de rehausser les efforts de mise en valeur.	Fort Livingstone		Fort Espérance	Fort Pelly	
Terminer l'inventaire et l'évaluation des collections et des dossiers de ressources archéologiques pour le fort Pelly et le fort Espérance qui se trouvent en ce moment au Centre de services de l'Ouest et du Nord de Parcs Canada à Winnipeg.		X			
<b>MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE</b>					
Mettre au point des produits d'interprétation du patrimoine sur place, ou améliorer ceux qui existent déjà, et organiser des visites autoguidées au fort Livingstone et au fort Espérance pour permettre aux visiteurs d'explorer les lieux de manière autonome et d'acquérir des connaissances sur les vestiges archéologiques qu'on y trouve, sur l'histoire qu'ils ont à raconter et sur leur importance dans l'histoire canadienne.	Fort Livingstone	● →	● →		
Relever les ressources archéologiques qui servent le mieux à faire passer les messages de chacun des lieux historiques, les rendre visibles par le biais de la gestion de la végétation, et élaborer un plan de circulation qui dirigera les visiteurs vers ces endroits.	Fort Pelly et fort Livingstone		Fort Espérance		

Créer une ligne de vue depuis le monument de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada jusqu'à l'emplacement du premier fort Espérance de sorte que l'interprétation puisse se faire à partir de cet endroit. Les visiteurs ne seront pas activement encouragés à emprunter le sentier qui mène au premier fort Espérance.			X		
Intégrer l'information sur le fort Espérance, le fort Pelly et le fort Livingstone dans le matériel pédagogique sur l'histoire du Canada qui sera mis au point par Parcs Canada à l'intention des écoles de la Saskatchewan.			X		
Agrandir le site Internet de Parcs Canada pour y intégrer une description et un résumé de l'histoire de chacun des lieux historiques, afficher des cartes et des renseignements sur la manière de s'y rendre, énumérer les autres points d'intérêt de la région, transmettre d'autres messages (contextes, programmes et autres) qui ne peuvent pas être communiqués sur place et fournir le nom d'une personne-ressource à contacter à Parcs Canada pour obtenir un complément d'information.	●—————▶				
Revoir le dépliant intitulé <i>Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux en Saskatchewan</i> pour y intégrer des cartes et des renseignements sur la manière de s'y rendre, donner le nom d'une personne-ressource à contacter à Parcs Canada pour obtenir un complément d'information, et fournir des précisions sur le niveau de services offerts dans chacun des lieux historiques.		X			
Collaborer avec les associations touristiques locales et régionales pour voir à ce qu'elles disposent de renseignements à jour au sujet des lieux historiques et que ces renseignements soient intégrés dans leurs produits.	●—————▶				
<b>SERVICES POUR LES VISITEURS</b>					
Assurer un niveau uniforme d'installations pour les visiteurs, en commençant par aménager des tables de pique-niques aux trois lieux historiques.	Fort Livingstone				
Aménager des toilettes et des foyers au fort Livingstone et moderniser les installations au fort Espérance.	Fort Livingstone	Fort Espérance			
Préparer un plan sur les services aux visiteurs pour le fort Livingstone et y préciser les endroits qui conviendraient à l'aménagement d'un stationnement et d'autres installations pour les visiteurs de même qu'à la pratique d'activités.	Fort Livingstone	Fort Espérance			



Maintenir les installations nouvelles et existantes en bon état et retenir les services d'un préposé à l'entretien de la localité, qui s'occupera de l'entretien de base et de la surveillance des lieux et des installations qu'ils contiennent.	●				→
Revoir et améliorer les panneaux de signalisation routière pour chacun des trois lieux historiques.	X				
Collaborer avec le preneur à bail et la municipalité rurale afin que la route menant au fort Livingstone reste nivelée et recouverte de gravier.	●				→
<b>GESTION DES LIEUX ET OPÉRATIONS</b>					
Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices régissant l'utilisation appropriée des lieux dans le cadre d'activités spéciales ou d'activités de groupes.	●				→
Recueillir de l'information sur les taux de fréquentation et l'expérience des visiteurs par le biais d'une combinaison d'outils, dont les registres des visiteurs, les sondages, les groupes de consultation et les observations formulées par la collectivité locale, de même qu'au fil des nouvelles occasions qui se présenteront.	●				→
Mettre en œuvre la stratégie de surveillance des ressources du patrimoine en procédant, c'est-à-dire : réaliser un examen annuel, préparer un dossier de documents écrits et de photos à partir de cet examen et déterminer si les pratiques de gestion adoptées sur les lieux doivent être modifiées pour assurer l'intégrité commémorative.	●				→
Recourir au système de gestion de l'information sur les biens de Parcs Canada pour surveiller l'état des trois forts et tenir un relevé des travaux d'entretien courants qui y sont réalisés.	●				→
Dresser un relevé des décisions et des mesures de gestion qui sont prises et le conserver dans un bureau central.	X	●			→
Fournir de l'information sur les ours aux visiteurs du fort Espérance.	●				→
Assurer un niveau élémentaire de services d'entretien des lieux par le biais de contrats ou d'accords locaux.	●				→
Poursuivre la collaboration avec la section locale de la GRC et faire participer les collectivités voisines à la protection des lieux historiques.	●				→
<b>GESTION DES RESSOURCES NATURELLES</b>					
Sensibiliser les visiteurs qui viennent au fort Livingstone afin que leurs activités et leur utilisation des lieux n'altèrent ni ne menacent l'hibernaculum et les couleuvres.	●				→

Déterminer s'il y a lieu de réaliser une évaluation des espèces en péril au fort Espérance et au fort Livingstone.	X				
<b>PARTENARIATS ET PARTICIPATION DU PUBLIC</b>					
Collaborer avec les intervenants de la région, dont le musée de Pelly et la Fort Livingstone-Pelly Heritage Guild, à de nouveaux projets qui appuieront la préservation, l'interprétation et la promotion de ces lieux.	●				→
Envisager la possibilité de former une association coopérante (« Les Amis de... ») qui regrouperait les parties intéressées.	X	X			
Collaborer avec la GRC afin d'intégrer les messages sur l'histoire de ces lieux historiques nationaux dans son nouveau centre du patrimoine et chercher des possibilités de partenariat dans les domaines de la communication, de la diffusion externe, des activités spéciales et de la sécurité.	●				→
Assurer la participation des Premières nations intéressées qui sont associés à ces lieux historiques à l'élaboration de nouveaux moyens d'interprétation de sorte à assurer une perspective sous de nombreux angles.	●				→
Chercher des possibilités de faire de la publicité croisée, c'est-à-dire de promouvoir ces lieux historiques en conjonction avec d'autres points d'intérêt de la région.	●				→
Collaborer avec la province de la Saskatchewan en vue de surveiller les ressources archéologiques associées au fort Espérance qui se trouvent en terre provinciale.	●				→
Relever les autres points d'intérêt patrimonial à but non lucratif ou du gouvernement dans la région, et fournir des liens vers ces endroits sur le site Internet de Parcs Canada.	X	X	●		→
Travailler en collaboration avec la province de la Saskatchewan pour assurer l'accès continu au lieu désigné du fort Livingstone.	●				→

## ANNEXE 1 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

### 1. Introduction

Ce plan directeur a fait l'objet d'une évaluation environnementale, comme l'exige la *Directive du Cabinet de 2004 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. Cette évaluation avait pour but de relever les effets négatifs et positifs que pourraient avoir les orientations proposées dans le plan directeur, et de proposer des mesures pour atténuer les effets négatifs.

En plus des propositions présentées dans le présent document, de nombreuses autres propositions dont les concepts sont décrits dans le plan directeur devront faire l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE) ou de la Directive de gestion 2.4.2 - Évaluation des impacts de Parcs Canada.

### 2.0 Portée de l'évaluation environnementale

**Portée géographique et portée temporelle** : L'évaluation a porté sur le périmètre prévu de tous les lieux historiques, et elle a tenu compte des effets possibles sur l'environnement pour les cinq prochaines années, après quoi le plan sera réévalué.

**Éléments ciblés par l'évaluation** : Les ressources culturelles et l'intégrité commémorative sont des éléments particulièrement importants en raison de l'importance historique des forts. Du point de vue de l'écologie, les espèces en péril et l'hibernaculum de couleuvres rayées au fort Livingstone sont les seuls éléments qui exigent une attention particulière.

#### Mesures à évaluer

Les mesures suivantes proposées dans le plan directeur pourraient avoir un effet sur l'environnement (les chiffres entre parenthèses renvoient aux sections pertinentes du plan directeur) :

1. Mettre sur pied un programme de surveillance (4)
2. Mettre fin au broutage au fort Pelly (4.1)
3. Situer et répertorier les ressources archéologiques (4.1)
4. Mettre au point des produits d'interprétation sur place et organiser des visites autoguidées (4.2.4)
5. Procéder à la gestion de la végétation (4.2.4)
6. Créer une ligne de vue depuis le monument de la CLMHC jusqu'à l'emplacement du premier fort Espérance (4.2.4)
7. Fournir des installations aux visiteurs (4.3)
8. Déterminer les endroits qui conviendraient à l'aménagement d'un stationnement et d'autres installations (4.3)
9. Entretenir les installations pour les visiteurs (4.3)
10. Poser des panneaux de signalisation routière (4.3)
11. Garder la route menant au fort Livingstone nivelée et recouverte de gravier (4.3)
12. Mettre en œuvre des lignes directrices pour les activités spéciales et les activités de groupe (4.4)
13. Fournir de l'information sur les ours aux visiteurs du fort Espérance (4.4)
14. Sensibiliser les visiteurs du fort Livingstone afin que leurs activités n'aient pas d'impact sur l'hibernaculum et les couleuvres (4.5)
15. Réaliser une évaluation des espèces en péril (4.5)

### 3.0 Effets environnementaux

Les mesures ci-dessus pourraient entraîner les effets négatifs suivants sur l'environnement :

16. Endommagement ou destruction de la végétation
17. Perturbation du sol
18. Tassement du sol
19. Perturbation des ressources culturelles
20. Contamination de l'environnement en raison de l'utilisation de substances chimiques
21. Perturbation des oiseaux et des couleuvres rayées
22. Mort de couleuvres rayées
23. Modification de la composition des communautés végétales en raison de l'élimination du broutage, et actes de vandalisme à l'endroit des ressources culturelles

Les mesures ci-dessus pourraient entraîner les effets positifs suivants sur l'environnement :

24. Meilleure mise en valeur des ressources culturelles
25. Meilleure protection des ressources culturelles

Les effets cumulatifs sur la végétation, le sol et les ressources culturelles pourraient découler de la combinaison de plusieurs facteurs, notamment de l'ensemble des visiteurs sur les lieux, des activités d'élimination de la végétation et de la présence d'installations pour les visiteurs. Toutefois, comme le nombre de visiteurs et d'installations est faible, les effets cumulatifs devraient être faibles également.

### 4.0 Atténuation

L'évaluation environnementale des diverses propositions permettra de dégager d'autres mesures d'atténuation pour composer avec les effets environnementaux ci-dessus.

Voici les mesures qui pourraient devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* :

26. Situer et répertorier les ressources archéologiques (4.1)
27. Mettre au point des produits d'interprétation sur place et organiser des visites autoguidées (4.2.4)
28. Procéder à la gestion de la végétation (4.2.4)
29. Créer une ligne de vue depuis le monument de la CLMHC jusqu'à l'emplacement du premier fort Espérance (4.2.4)
30. Fournir des installations aux visiteurs (4.3)
31. Poser des panneaux de signalisation routière (4.3)
32. Mettre en œuvre des lignes directrices pour les activités spéciales et les activités de groupes (4.4)

Outre les mesures d'atténuation présentées dans le plan directeur, il faudrait adopter les mesures d'atténuation suivantes au besoin :

1. Il ne faut avoir recours à des pesticides que dans le cadre d'un plan de lutte antiparasitaire intégré (conformément à la Directive de gestion 2.4.1, 1998), et l'utilisation de pesticides doit être conforme aux règlements fédéraux et provinciaux.
2. Les mesures d'entretien et de protection doivent également être conformes à la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada (Patrimoine canadien, 1994).
3. Il faut effectuer l'inventaire des espèces en péril pour voir à ce que les mesures soient conformes à la *Loi sur les espèces en péril*. Voici les espèces en péril possibles que l'on trouve sur les lieux : la pie-grièche migratrice, le monarque, le hibou des marais, le pic à tête rouge, et le pipit de Sprague.



4. Les lignes directrices régissant les activités spéciales et les activités de groupe devraient prévoir des mesures pour atténuer les effets sur l'environnement de même que des directives quant aux situations qui nécessitent la réalisation d'une évaluation environnementale en vertu de la *LCÉE*.
5. La documentation destinée aux visiteurs doit contenir des conseils sur la manière d'assurer la protection des couleuvres rayées au fort Livingstone. On pourrait installer des panneaux sur place durant la période la plus importante (le printemps) pour leur assurer une plus grande protection. Si l'on constate des impacts sur la tanière ou qu'un grand nombre de couleuvres sont tuées sur la route, il faudrait peut-être adopter des mesures d'atténuation supplémentaires.

## **5.0 Conclusions**

L'accroissement du taux de fréquentation, la présence d'installations pour les visiteurs et la gestion de la végétation pourraient entraîner des impacts sur le sol, la végétation et les ressources culturelles qui ne pourront pas être atténués en entier (impacts résiduels). Toutefois, on s'attend à ce que l'ampleur et l'étendue géographique de ces impacts soient de très petite envergure. Par ailleurs, le plan directeur prévoit des mesures de surveillance, ce qui permettra d'assurer le suivi nécessaire pour faire en sorte que les impacts sur les ressources culturelles soient réduits au minimum. L'évaluation environnementale a révélé que les impacts négatifs sur l'environnement qui pourraient découler des mesures proposées dans le plan directeur pourraient être atténués et que ces mesures n'entraîneront pas d'impact négatif considérable sur l'environnement. Qui plus est, les mesures proposées dans le plan seront bénéfiques pour l'intégrité commémorative.